

04/79 du 7/08/84
DÉCRET N° _____ /MEF/SCHE/DALF/S.A. 08-09

portant promotion au titre de l'année
1984 des Ingénieurs des Eaux et Forêts
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des services techniques (Eaux et Forêts)
en tête : ADJINBA EPOUN Jean-Marie.-

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS)

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le rè-
glement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 66/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/150/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime de
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/194/FP du 2 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 79/15 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret 80/536 du 27/12/80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/616 du 26/01/81 au Décret
n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/617 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 04/79
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1984 des Ingénieurs des Eaux et Forêts des Cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) en tête :
ADJINBA EPOUN Jean-Marie ;

DFP

DCB

DCF

(/E C A E P A

de leur grade

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après/au titre de l'année 1984 les Ingénieurs des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A, 1^{re} hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms et prénoms suivent ACC = NEANT

Au 2^o échelon

- DZINBA EPOUNE Jean-Mari, P/c du 01/10/84	Mini. Indus.
- KOUKOU Albert, P/c du 12/11/84	DEF
- MASSAHOUNA Kofse, P/c du 26/03/84	-2-
- GONA Bernard, P/c du 01/04/85	D.F.
- MASSALO Frédéric, P/c du 01/04/85	SCBO
- NETONEBI Gilbert, P/c du 01/04/85	SCHATRAB
- NKOUKA Auguste, P/c du 01/04/85	DEF
- NGUBIAH Claude, P/c du 01/04/85	-2-
- NOMBONIE, P/c du 09/04/85	DREF/BCUEN

Au 3^o échelon

- NGOKINDI Joseph, P/c du 10/09/84	DREF/POO
- NIAHIA Pierre, P/c du 19/09/84	France
- NISSAREKA Albert, P/c du 21/02/84	URSS
- KIDANBA BICKO, P/c du 15/10/84	UAIC
- MASSINBA Claude Etienne, P/c du 10/09/84	DEF
- NFOUYOU Gaston, P/c du 05/04/84	PLAN
- LILOLO Hobbert, P/c du 21/04/84	CAR/NEF
- NOUBIE-NGOUNDZARA, Grégoire, P/c du 21/02/84	SIBGH
- LOUPOUNA Pascal, P/c du 02/10/84	UAIC
- KISSA Maurice, P/c du 21/02/85	SCHATRAB

Au 4^o échelon

- ADONA François, P/c du 12/02/84	DRE
- AKOLI Victor, P/c du 22/09/84	-2-
- TCHITENBO Désiré, P/c du 23/09/84	SEJC
- NTSIBA François, P/c du 11/11/84	France

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Eaux et Forêts

Hens DJOMBO

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LOKOUNDZOU

AMPLIATIONS

SGCH/BC.....	3	...	DGB.....	3
JORPC.....	2	...	DCF.....	3
DGTFP/DFP.....	69	...	NEF.....	3
DAAF/SAP.....	69	...	INT.....	

Bruxelles, le 7 AUT

EC4

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard CONBO N.TSICHA.-